

Registre des Délibérations

Procès-verbal n° 2015/06

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 31
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 2

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Séance du
16 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le 16 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 10 septembre 2015, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC , M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M.ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINTE, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration: MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M.JACQUES DAHAN), M.GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

Etait absent excusé :

MME SYLVIE PIEROT a été élue secrétaire

Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

1- Informations du Maire

2- Proposition de résolution

2.1. TAFTA

3- Adoption du Procès-Verbal 2015-05 du 08 juillet 2015

4- Culture

4.1. Ecole d'enseignement artistique de l'Union – Annulation des délibérations du Conseil Municipal des 18 avril et 9 septembre 2003 et des conventions et avenant correspondant

5- Urbanisme et Travaux

5.1. Construction d'une nouvelle gendarmerie : Engagement de la commune à céder un terrain
5.2. Transformation d'une ancienne maison d'habitation en Maison de l'Action Sociale et de l'Emploi (libellé provisoire) - Autorisation de déposer une demande de Permis de Construire

6- Accessibilité

6.1. Agenda d'accessibilité programmée

7- Enfance et Jeunesse

7.1. Modification du Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (A.L.A.E.)
7.2. Modification du Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H.)
7.3. Modification du circuit du bus A2

8- Ressources Humaines

8.1. Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels
8.2. Versement d'indemnités complémentaires au personnel communal titulaire et non titulaire dans le cadre des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

9- Finances Communales

9.1. Décision Modificative n°2
9.2. Admission en non-valeur
9.3. Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association Sportive de l'Union Football – A.S.U.F.-

10- Environnement et Développement Durable

10.1. Forêt communale de l'Union : Modification de la délibération du 20 mai 2015.

11- Conventions

11.1. Convention de dématérialisation des Actes soumis au contrôle de légalité

12- Toulouse Métropole

12.1. Régularisation : démission et remplacement de Madame Brigitte BEC de son poste de conseillère communautaire par Madame Nathalie SIMON-LABRIC

13- Arrêtés du Maire

14- Questions diverses

1 – Informations du Maire

En introduction, je voudrais rappeler une règle. Nous vivons dans un système républicain qui a des lois et des règlements qui s'appliquent à tous et entre autre aux élus qui représentent la République. Madame Maurin, on m'a informé que vous avez porté l'écharpe bleu/blanc/rouge à l'occasion d'une cérémonie de mariage à Toulouse. Je voudrais vous rappeler que lorsqu'on porte l'écharpe tricolore, c'est qu'on représente le maire. Cela veut dire que dans une cérémonie le maire et un adjoint ou le maire et un conseiller municipal ne peuvent pas porter en même temps l'écharpe, puisque porter l'écharpe c'est représenter la république sur le territoire. Vous auriez pu le faire discrètement, malheureusement vous l'avez publié. Je vous indique de manière amicale qu'il y a des règles et seuls les conseillers municipaux qui reçoivent une délégation du maire pour une tâche donnée ont le droit de porter l'écharpe tricolore.

1.1. Bien vivre à l'Union : expérimentation d'un programme novateur dans le cadre du maintien à domicile

Monsieur Le Maire :

Les 2 premiers points concernent les commissions citoyennes. Créées pour les Unionnais souhaitant s'impliquer dans la vie municipale, il y en a une qui est prolifique. Elle est présidée par Yannick PUGET ici présent. Il nous présentera le projet de Loliplop. Il y a aussi une opération qui a été menée pendant l'été qui consiste à faire de L'Union un territoire d'expérimentation pour des nouvelles technologies visant à accompagner le maintien à domicile. Une des problématiques principales de notre commune est la pyramide des âges, 15 % de personnes ont plus de 75 ans, 9% de plus de 80 ans. Sur 5000 domiciles à L'Union, il y en a 1000 qui sont occupés par des personnes âgées seules. Il nous a semblé essentiel d'être à leur côté, de les aider et pour ça nous avons souhaité que L'Union soit un terrain de démonstration et d'expérimentation pour ces nouvelles technologies. Il y a plusieurs dossiers en cours. Nous nous sommes portés candidats auprès de la Métropole pour être territoire d'expérimentation dans le cadre de la ville intelligente. Mais auparavant, nous avons été en contact avec une start-up toulousaine qui nous a demandé de trouver 5 domiciles de personnes âgées isolées afin de les équiper de systèmes intelligents qui permettent d'analyser le comportement de la personne chez elle. Les capteurs permettent de suivre le quotidien de la personne, un système expert enregistre le comportement de la personne. Si le système considère que la personne est en situation atypique, alors il informe les aidants qui sont des personnes désignées par la personne âgée ; un message leur est envoyé.

Cette phase d'expérimentation a débuté le 1er septembre, menée par Yvan NAVARRO et les services. 5 domiciles sont équipés pendant 3 mois. C'est un test gratuit, le modèle économique reste à trouver, en lien avec le Conseil Départemental qui en a la responsabilité. 10 autres domiciles seront équipés dans le cadre de l'expérimentation de Toulouse Métropole.

Il faudra trouver des systèmes de plus en plus performants, relier le système non pas aux aidants mais à des plateformes médicalisées qui fonctionnent 24h/24. Nous avons voulu permettre à cette start up d'expérimenter cela.

Christine GENNARO SAINT, Ensemble pour L'Union

Ce dossier de maintien des personnes en situation de fragilité à domicile est complètement d'actualité. Vous avez dit que vous étiez en phase expérimentale portée par le projet Smart City de la Métropole pour terminer en disant que vous vous rapprochiez du Conseil Départemental. Peu importe les institutions qui porteront les initiatives sur nos territoires. Ce qui me semble important dans cette problématique, c'est de mutualiser nos moyens et de faire en sorte à s'attacher à maîtriser nos finances locales. Il y a d'ailleurs à ce sujet un exemple assez remarquable sur le territoire régional qui est celui de l'Ariège. Juste une précision, savoir si c'est plutôt Toulouse Métropole qui accompagnera les communes candidates ou si c'est le Département.

Monsieur Le Maire

L'initiative d'équiper 5 domiciles durant l'été est une initiative de la start-up alliée à un assureur connu pour démontrer cette capacité sur 5 domiciles. C'est une initiative privée. Et nous avons fait acte de candidature dans la démarche de Smart City, ville intelligente portée par Toulouse Métropole qui a plusieurs piliers, transports, mobilité, énergie, et l'autonomie. Il y a un budget de Toulouse Métropole pour démontrer l'utilisation de nouvelles technologies. Sur ce pilier là, nous sommes candidat et nous avons été retenu pour 10 maisons à équiper. Ce n'est pas encore fait. La question qui reste en suspens et qui n'est pas résolue, c'est la question du modèle économique. Cela coûterait entre 30 à 40€ par mois. Qui va payer ? Les familles ? Le Conseil Départemental qui a des difficultés financières et qui a son système de télé Alarme ? Il y a des discussions à mener et des initiatives expérimentales technologiques à démontrer. Nous en sommes à démontrer que ces systèmes peuvent équiper les maisons. Nous aurons les résultats de cette expérimentation dans 2 mois.

1.2. Innovation informatique – Péri et extrascolaire : apprentissage du codage informatique

Yannick PUGET, président de la commission citoyenne Ville Numérique

Je remercie les 16 personnes qui participent à la commission citoyenne Ville Numérique. Nous lançons une expérience, une application pour tablette qui s'appelle Llolipop. On entend beaucoup parler de l'école du numérique et par ailleurs la programmation informatique va entrer ou est entrée dans les programmes du collège. Pour y répondre, on a décidé d'acquérir une application, Llolipop, qui permet d'enseigner aux enfants de 6 à 11 ans l'apprentissage de la programmation. A New-York, le souhait du maire est que d'ici 10 ans tous les enfants sachent programmer. C'est un sujet international. On s'est appuyé sur cet écosystème et sur un deuxième point, nous avons à disposition 24 tablettes disponibles dans les écoles, nous les avons équipées de contenu pédagogique. Cette expérimentation se fera dans le cadre de l'A.L.S.H. pendant les vacances scolaires. Cela aurait pu être éligible aux nouvelles activités périscolaires. La start-up accompagne la mairie et forme le personnel. Il y a l'application et un guide qui va permettre aux animateurs d'utiliser ce contenu et aux enfants d'acquérir des connaissances. C'est la première application française.

Christine GENNARO SAINT, Ensemble pour L'Union

C'est donc une action issue de la commission citoyenne Ville Numérique, qui a deux actions maintien à domicile et expérimentation pour les petits. Au niveau de l'équipement des tablettes comment ça se passe ?

Yannick PUGET, Président de la commission citoyenne Ville Numérique

Il y a plusieurs axes dans la Commission Citoyenne Ville Numérique. Llolipop, rencontrée en février, a eu depuis le prix de la start-up 2015 pour le numérique. Suite à ce prix, elle a été accueillie dans l'incubateur de la Région. Monsieur MOUDENC lui a attribué cinq écoles en expérimentation sur Toulouse. Il faut voir ce que cela va donner en situation réelle avec les enfants. A L'Union, la précédente municipalité avait acheté un lot de matériel avec les tablettes, ces tablettes dormaient dans des armoires et n'avaient pas de contenus adaptés, elles n'étaient pas utilisées. Plutôt que de les laisser vieillir dans les armoires, on les met à profit en les distribuant dans les centres de loisirs.

Monsieur Le Maire

Un autre travail de la commission citoyenne Ville Numérique est de suivre en temps réel la consommation énergétique des bâtiments, en lien avec Monsieur BAMIÈRE. Il faut équiper des salles municipales et des endroits spécifiques de la ville pour suivre en temps réel la consommation énergétique. Le but est de diminuer notre facture énergétique gaz électricité et eau qui coûte 700.000€ par an sur un budget de 11 millions d'euros.

1.3. Lancement d'un numéro vert contre l'isolement des personnes âgées

Yvan NAVARRO, 1er adjoint

Il s'agit des travaux de la commission citoyenne action sociale qui travaille en relation étroite sur le projet Télégrafik avec la commission ville numérique. Une autre action, c'est le programme "plus jamais seul" dont nous avons parlé dans L'Unionnais qui consiste à mettre en place un système de visites à domicile pour les personnes qui souffrent d'isolement, à travers des visites hebdomadaires de bénévoles. Les premières visites ont eu lieu fin août. Je laisse la parole à Denis MOLET.

Denis MOLET, conseiller municipal

Le but du projet est de lutter contre l'isolement des personnes âgées, nous avons une dizaine de bénévoles motivés et impliqués dans le projet. Ce sont des visites de 1 ou 2 heures à domicile, basée sur la discussion, car c'est surtout une demande d'écoute. Il y a également de la lecture, des promenades. Ces visites sont très bien organisées. Les bénévoles s'organisent entre eux et c'est coordonné et piloté par une secrétaire du C.C.A.S. et moi-même.

Yvan NAVARRO, 1er adjoint

Nous remercions Nathalie PASCALIN qui pilote cet agenda et ces prises de rendez-vous. Dans la continuité du projet et afin de lui donner de l'ampleur, nous lançons à partir du 5 octobre la mise en place du numéro vert qui faisait parti des 30 propositions de notre programme. Il permettra

d'identifier les personnes qui souffrent d'isolement mais aussi des futurs bénévoles supplémentaires.

Monsieur Le Maire

Nous multiplions les actions pour rendre la ville plus agréable.

2 – TAFTA

La Ville de L'Union, réunie ce jour en Conseil Municipal, entend contribuer au débat européen sur le Traité Transatlantique de Commerce et d'Investissement, qui suscite de nombreuses interrogations.

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union Européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord commercial transatlantique (TAFTA, aussi connu sous le nom de TTIP ou GMT) entre l'Union européenne et les États-Unis.

Il est clairement précisé aux articles 4, 23, 24, 27 et 45 du mandat européen que les termes de l'Accord en négociation s'appliqueront aux municipalités et autres collectivités territoriales.

À l'instar de l'Assemblée Nationale dans sa résolution du 22 mai 2014, la Ville de L'Union réaffirme les valeurs auxquelles elle est attachée : le débat démocratique, la confiance mutuelle, le respect du principe de précaution, ainsi que les préférences collectives à l'échelle européenne et locale en matière culturelle, sanitaire, sociale et environnementale.

Elle souhaite que les conséquences des négociations en cours n'entraient d'aucune manière nos marchés publics, nos politiques locales en matière d'emploi, d'agriculture durable, et de défense de nos services publics tels que les régies locales.

Elle fait le constat que l'opacité dans laquelle les négociations sont menées tient les citoyens à l'écart et que cette perspective soulève de nombreuses et légitimes inquiétudes chez les européens, et notamment en France et à L'Union.

La Ville de L'Union demande l'ouverture d'un débat sur le TAFTA au sein des parlements nationaux comme au sein du parlement européen, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales, socioprofessionnelles et associatives ainsi que des populations.

Enfin, afin de permettre à chacun de s'approprier les enjeux et de défendre démocratiquement nos valeurs, le Conseil Municipal déclare L'Union "zone de débat sur le traité en négociation" et propose l'organisation de débats citoyens à dimension européenne sur son territoire tel que celui qui s'est déroulé le 15 juin 2015.

Monsieur Le Maire

C'est une décision importante car elle concerne directement les Collectivités Territoriales. Si demain cet accord supra national s'impose aux mairies et aux collectivités. Par exemple si une mairie décide de privilégier des clauses environnementales ou sociales, une entreprise pourrait le contester au motif de l'absence d'égalité. Par exemple, cet accord a été conclu entre l'Australie et les Etats-Unis. L'Australie a demandé à rendre les paquets de cigarettes anonymes. La loi est passée. Philip MORIS a attaqué cette décision pour non respect de la concurrence. Cette loi a été remise en cause. Il est bon que des centaines de municipalité déclarent leur vigilance sur ces négociations.

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union

Vous avez donné une information sur les paquets de cigarettes anonymes. Mais Madame la Ministre MARISSOL TOURAINE l'a demandé également. Il y a eu des manifestations à ce propos. Tous les buralistes ont fait grève par rapport à cette demande. la ville de L'Union est très active sur pas mal de front, la ville de L'Union demande l'ouverture d'un débat, ça veut dire que, en tant que

mairie vous pouvez demander ce débat qui pourra être transmis par rapport à des décisions qui se seront produites dans notre municipalité.

Monsieur Le Maire

Exactement, sur le premier point j'ai donné l'exemple des paquets de cigarettes anonymes car il existe un traité de ce type-là entre l'Australie et les Etats-Unis. Aujourd'hui, il n'existe pas en France. C'est pour donner un exemple de la puissance de ces tribunaux arbitraux qui sont au-dessus des Etats qui pourront décider si telle décision prise par telle collectivité territoriale est contraire aux accords ou pas. C'est un mouvement national d'une centaine de villes qui signent la même résolution type pour alerter la commission européenne. La délibération est transmise à Monsieur le Préfet qui informe le ministère. Cela participe d'une pression générale qui est menée vers la commission européenne qui voit qu'il y a des citoyens qui les observent.

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union

Vous allez faire des réunions avec les citoyens, car ce que vous faites là c'est pour défendre les citoyens.

Monsieur Le Maire

Nous souhaitons qu'à L'Union il y ait des débats autour de TAFTA.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée

3 – Adoption du Procès Verbal 2015-05 du Conseil Municipal du 08 juillet 2015

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2015/05 rédigé suite à la séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2015.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal 2015/05 du 08 juillet 2015

4- Culture

4.1. Ecole de Musique – annulation des délibérations du Conseil Municipal des 18 avril et 9 septembre 2003 et des conventions et avenant correspondant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations des 18 avril et 9 septembre 2003, l'assemblée avait décidé de conclure deux conventions et un avenant de mise à disposition d'enseignants en charge de l'animation de la chorale et de l'orchestre municipaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise à disposition d'agents répond à des règles juridiques précises qui ne s'appliquent pas au cas d'espèce. En effet, les personnes concernées par ces conventions sont salariées de l'Ecole de Musique et non de la Ville de L'Union.

Le fonctionnement des formations musicales de l'accordéon et de la chorale doit donc être clarifié.

L'objectif de la Municipalité est de faire en sorte que l'Ecole de Musique constitue un ensemble musical artistique cohérent regroupant l'ensemble des activités musicales dont la chorale et l'accordéon.

Cet objectif ne remet pas en cause les personnels en charge de l'enseignement de ces formations, dont les qualités et l'investissement sont très largement reconnus.

De la même façon, les pratiquants de ces formations sont unanimement appréciés par l'ensemble des Unionais depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'annuler les délibérations des 18 avril et 9 septembre 2003 et par conséquent les conventions et avenant qui en découlent.
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Nadine MAURIN, Ensemble pour L'Union

Si je comprends bien, c'est l'école de musique qui va assurer désormais les frais de fonctionnement de ces 2 formations. Par rapport à ce qui se passait avant, je voulais savoir si les subventions qui étaient allouées à ces 2 formations seront transférées à l'école de musique ou si c'est l'école de musique qui assurera les frais sans une subvention supplémentaire de la part de la mairie. Je souligne la qualité de ces 2 formations. L'accordéon va se constituer en association.

Brigitte BEC, adjointe à la culture

Nous sommes en lien direct avec l'école de musique. Pour les salariés, il n'y aura pas de changements. C'est une subvention globale allouée à l'école de musique pour la direction de ses ensembles, pour les frais de fonctionnement. Nous allons avoir des débats avec l'école de musique. La première étape était de dénoncer ces conventions afin de pouvoir continuer à avancer dans la discussion avec l'école de musique. Le deuxième point était le souhait de la municipalité de voir intégrer la Chorale et l'Orchestre d'Accordéons au sein de l'école de musique. Mais officiellement l'orchestre d'accordéons nous a signalé qu'il ne souhaitait pas intégrer l'école de musique et souhaite se constituer en association. L'orchestre d'accordéons continuera son existence sous forme une association aidée par la ville. La municipalité tient à ce que l'orchestre d'accordéons soit toujours existant sur la ville de L'Union et continue ses activités, notamment de thé dansant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'annuler les délibérations des 18 avril et 9 septembre 2003 et par conséquent les conventions et avenant qui en découlent.
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5 – Urbanisme et Travaux

5.1. Construction d'une nouvelle gendarmerie : Engagement de la commune à céder un terrain

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa communication du 20 mai 2015 portant sur le lancement d'un appel à projet destiné à la cession d'un foncier communal dans la perspective de la construction d'une caserne de gendarmerie.

A l'issue de cet appel à projet, 4 sociétés ont présenté une offre :

- Serge Mas Promotion
- Le Groupe Ametis
- Le Groupe des Chalets
- La Cité Jardins

A l'issue de l'analyse des offres, les 4 candidats ont été reçus par les élus en charge du projet et l'administration municipale, le 24 juillet 2015.

La proposition formulée par le Groupe des Chalets a été classée 1^{ère} au regard des critères de sélection de l'appel à projet.

Ainsi, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient à présent pour la Commune, suite au résultat de cet appel à projet, de s'engager à céder à la société Groupe des Chalets, sise 29 boulevard Gabriel Koenigs – CS 23148 – 31027 TOULOUSE Cedex 3, un terrain d'une surface de 6 000 m² environ à prendre sur les parcelles cadastrées AK 152 et 275.

Une nouvelle Brigade de Gendarmerie sera donc construite sur cette parcelle de terrain par la société Groupe des Chalets selon les besoins exprimés par la Gendarmerie Nationale, dans les conditions économiques se rapprochant au plus près du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 et de la circulaire du 28 janvier 1993 relative aux conditions de prise à bail par l'Etat des locaux destinés aux unités de gendarmerie départementale.

Bien que la cession effective du terrain et les conditions définitives de celle-ci, en termes de surface et de prix de vente, n'interviendront qu'après validation du terrain et du cadre juridique de l'opération par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, la Commune cédera le terrain à l'opérateur à un niveau assurant la faisabilité économique de cette opération.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De s'engager à céder à la société Groupe des Chalets, sise 29 boulevard Gabriel Koenigs – CS 23148 – 31027 TOULOUSE Cedex 3, un terrain d'une surface de 6 000 m² environ à prendre sur les parcelles cadastrées AK 152 et 275, aux fins d'y construire une nouvelle Brigade de Gendarmerie selon les besoins exprimés par la Gendarmerie Nationale, dans les conditions économiques se rapprochant au plus près du décret n° 93-130 du 28 janvier

1993 et de la circulaire du 28 janvier 1993 relative aux conditions de prise à bail par l'Etat des locaux destinés aux unités de gendarmerie départementale.

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union

On apprend ce soir, je suppose que c'était un appel d'offre. Les critères sur lesquelles vous vous êtes basés étaient-ils seulement financiers ou y avait-il d'autres arguments plus intéressants au niveau de la gendarmerie qui permettrait un confort ou des aménagements intéressants. Vous céder gratuitement ou y a-t-il un coût ? Y a-t-il un arrangement ? Est-ce qu'il y a encaissement des loyers, cédez-vous à un prix la parcelle de 6000 m².

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

L'appel à projet a été publié et présenté en commission travaux et au conseil municipal du mois de mai. Les critères ont été élaborés par nos services. Il y a des critères de prix, de qualité du logement. Il y a aussi des prescriptions de la gendarmerie par rapport à leurs besoins. Dans la délibération on ne peut parler de prix, on ne sait pas comment cela va aboutir. Il y a encore une période de négociations. Il y a des critères très précis édictés par la gendarmerie en matière de loyer. Il y a une part de logement mais aussi une part de bureaux. Il y aura un loyer maximal accepté ou pas. Avant tout il faut désigner un opérateur qui va être capable d'acheter le terrain et de réaliser l'opération. Quand le projet sera accepté au niveau national, il y aura de vraies négociations financières. Fin 2015, le projet devrait être ficelé régionalement et transmis au Ministère pour approbation. Les critères financiers viennent après.

Monsieur Le Maire

En résumé, dans le cadre d'un appel à projet, les entreprises intéressées ont répondu sur la base des critères contenus dans le dossier. La première sélection a été faite par les élus et les services. Quand le candidat est retenu, il négocie avec la gendarmerie nationale pour que son projet soit adopté au niveau national.

Xavier MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union

Il est dommage que l'opposition n'ait pas été associée à ce projet dans le cadre de la commission urbanisme.

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

Il a été présenté en commission urbanisme et travaux ; l'appel à projet l'avait été également.

Xavier MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union

Je vous remercie de la clarté de vos informations lors de la commission urbanisme mais ce sont des informations à posteriori, j'aurai souhaité que dans le cadre de projets importants l'opposition soit associée aux informations qui sont dispensées.

Monsieur Le Maire

Il y a d'autres étapes devant nous, votre remarque est recevable.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Je suis très surpris que dans le choix du prestataire il n'y ait pas le prix d'acquisition du terrain. C'est le loyer qui entre en compte dans votre analyse ? Le prix du terrain ne va pas être nul pour le promoteur en question.

Monsieur Le Maire

Nous avons reçu les propositions de 4 candidats. Ce sont des propositions dans lesquelles il y a un projet architectural sommaire qui respecte le nombre d'appartements qu'il faut construire, la surface au sol qui leur convient et un montant d'acquisition du terrain si le projet allait à son terme. L'équation est très difficile. Les promoteurs répondent en indiquant que si le terrain est trop cher il y aura une répercussion du prix sur le loyer. Mais les loyers sont encadrés. La gendarmerie nationale demande 11.400€ de loyer par appartement et par an. Si le loyer est de 11.400€, le prix d'achat du terrain par le promoteur sera de 200.000€. Le promoteur négocie avec Paris. On ne sait pas encore si on peut aller au-delà pour le prix des loyers. Il y a différentes interprétations, on en est au début du processus. L'offre des Chalets est la plus intéressante. Notre souhait et celui des Unionais est de garder la gendarmerie à L'Union au bord de la nationale. La Municipalité investit de façon à garder une gendarmerie sur la commune.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Les Chalets a fait son offre sur un prix d'acquisition du terrain. Connaissez vous la rentrée d'argent ?

Monsieur Le Maire

Non, si il y a 11.400€ de loyer par appartement et par an le terrain sera de 200.000€. Si on obtient des loyers supérieurs de la part de la gendarmerie, il y aura 8% de plus pour le terrain. Il n'y a pas d'engagement ferme à ce stade. Il y a aussi une troisième variable pour la surface du terrain. Si la Gendarmerie Nationale n'a besoin que de 5000m², pour les 1000m² le promoteur formulera une offre. On a juste lancé le processus. Les Chalets ont l'habitude, ce sont des spécialistes, ils ont construits beaucoup de gendarmerie dans la région. Si le public a des questions nous y répondons.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De s'engager à céder à la société Groupe des Chalets, sise 29 boulevard Gabriel Koenigs – CS 23148 – 31027 TOULOUSE Cedex 3, un terrain d'une surface de 6 000 m² environ à prendre sur les parcelles cadastrées AK 152 et 275, aux fins d'y construire une nouvelle Brigade de Gendarmerie selon les besoins exprimés par la Gendarmerie Nationale, dans les conditions économiques se rapprochant du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 et de la circulaire du 28 janvier 1993 relative aux conditions de prise à bail par l'Etat des locaux destinés aux unités de gendarmerie départementale, édifiés par les collectivités territoriales

5.2. Transformation d'une ancienne maison d'habitation en Maison de l'Action Sociale et de l'Emploi - Autorisation de déposer une demande de Permis de Construire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de transformation d'une ancienne maison d'habitation située impasse du Pic du Midi en Maison de l'Action Sociale et de l'Emploi.

Cette maison de 90 m² environ, actuellement composée de 3 pièces principales, d'une cuisine séparée et d'un garage devra pouvoir accueillir 3 bureaux, 1 salle d'activité multimédia et 1 salle de réunion avec un coin détente.

Le budget de travaux envisagé est de 35 000 € HT.

Il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer une demande de Permis de Construire au nom de la Commune pour cette opération.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal

- De l'autoriser à déposer une demande de Permis de Construire au nom de la Commune, en vue de la transformation d'une ancienne maison d'habitation située impasse du Pic du Midi en Maison de l'Action Sociale et l'Emploi.

Nadine MAURIN, Ensemble pour L'Union

Nous avons aussi ce type projet dans notre programme, pas tout à fait à la même place, nous étions favorables pour donner une place importante à l'action sociale et à l'emploi dans notre commune. Je me pose une question sur la pérennité et la pertinence de cet endroit. Il va accueillir

du public, le personnel et les partenaires, alors ne serait-il pas trop petit par rapport au développement de l'action sociale et de l'emploi que vous voulez mettre en place

Monsieur Le Maire

Vous ne voulez pas parler du passé, mais vous venez d'en parler. Dans L'Unionais, vous dites « avant le RAM c'est nous ». C'est un peu schizophrénique. Des fois, vous parlez du passé et quand nous vous en parlons, vous nous demandez d'arrêter de le faire. Pendant des années, l'accueil des personnes qui sont en difficultés s'est effectué à l'entrée de la mairie, ce n'était pas adapté. Nous avons voulu créer un endroit plus discret, un accompagnement psychologique. On peut se dire que ce n'est pas assez grand, mais c'est fait par nos élus en coordination avec des partenaires. Nous n'avons pas les moyens d'investir pour la construction d'un nouveau bâtiment. Nous avons saisi l'opportunité de cette maison qui se libérait. Ce sera un espace agréable qui me semble suffisant, il répond à un besoin.

Yvan NAVARRO, 1er adjoint

Quelle que soit l'association, l'action municipale, on a toujours des besoins partiellement satisfaits. On veut toujours plus, mais à la place de deux bureaux de 15 m² on va avoir une maison de 90 m², avec 3 bureaux, une salle d'activité multimédia, une salle de réunion et un coin détente. Ça pourrait être mieux mais on a essayé de faire ça pour bien accueillir le public en essayant de contenir les dépenses, il y aura 2 salariées.

Monsieur Le Maire

C'est un budget de travaux de 35.000€ HT, pour mettre à niveau cette maison et la rendre capable d'accueillir le public. Nous considérons le chômage comme un cancer et tout ce qu'on pourra faire pour aider ces jeunes et ces moins jeunes pour retrouver le chemin de l'emploi est essentiel.

Monique GUEDES, adjointe à la vie économique et à l'emploi

L'accompagnement sera individualisé. Les locaux n'ont pas besoin d'être très grands. Il y aura un espace avec des postes informatiques. Pour rompre l'isolement, nous avons prévu d'organiser des ateliers collectifs avec une petite salle de réunion. Nous allons continuer les actions collectives mais pour ça, nous avons déjà les salles.

Christine GENNARO SAINT, Ensemble pour L'Union

Pour connaître les initiatives dans le nord du Lot sur les entretiens individuels entre la CAF ou Pôle Emploi. L'entretien individuel demande de l'espace et de la confidentialité

Nadine MAURIN, Ensemble pour L'Union

C'est la maison de l'institutrice partie à la retraite, Madame GRIMALDI, est-ce que cette maison est libre ? Il s'agit de la maison de fonction d'une ancienne institutrice, elle a quitté le logement ?

Yvan NAVARRO, 1er adjoint

Il s'agit de la maison de fonction d'une ancienne institutrice qui est partie à la retraite, la maison est réhabilitée et elle a quitté le logement bien entendu.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à déposer une demande de Permis de Construire au nom de la Commune, en vue de la transformation d'une ancienne maison d'habitation située impasse du Pic du Midi en Maison de l'Action Sociale et de l'Emploi.

6 – Accessibilité

6.1. Agenda d'Accessibilité Programmée

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L111-7-5 du Code de la Construction et de l'Habitation impose à tout propriétaire ou exploitant d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) non accessible aux personnes handicapées à la date du 31 décembre 2014 de déposer avant le 27 septembre 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet Ad'AP peut couvrir 1, 2 ou 3 périodes de 3 années en fonction de la nature du patrimoine immobilier concerné et fixe les engagements du maître d'ouvrage en matière de programmation de travaux et d'engagements financiers.

La Commune de L'Union a confié au cabinet CITAE la mission de réaliser le diagnostic en matière d'accessibilité de ses ERP et d'élaborer cet Ad'AP qui, compte tenu du patrimoine de la commune de L'Union portera sur 2 périodes de 3 ans.

La programmation des travaux sur l'ensemble des 6 années concernées a fait l'objet d'une concertation avec les membres de la Commission Communale d'Accessibilité, le projet d'Ad'AP ayant été présenté à cette instance le 31/08/2015.

La stratégie retenue pour cette programmation est celle d'une mise en accessibilité progressive du patrimoine communal, reposant sur l'attractivité, la fréquentation et la nature du public accueilli sur les différents établissements.

Ainsi, les premières années seront consacrées essentiellement à la mise en accessibilité des établissements scolaires et de la petite enfance, puis aux établissements relatifs aux loisirs et associations.

Le montant total des travaux concernés s'élève à 1 271 904 € HT, le détail de la programmation étant fourni en annexe.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le contenu de cet Ad'AP et de l'autoriser (ou son représentant) à le déposer auprès des services de l'Etat.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal

- De valider le contenu de l'Ad'AP
- De l'autoriser (ou son représentant) à déposer cet Ad'AP auprès des services de l'Etat

Nadine MAURIN, Ensemble pour L'Union

Je suppose que vous allez faire appel au FIP pour obtenir des subventions, le Fonds d'insertion pour des personnes handicapées dans la fonction publique qui donne des subventions. Ce n'est pas pour les établissements scolaires ni ceux à usage socioculturels, mais par exemple, pour l'hôtel de ville ou le cimetière. Une précision, le cimetière va coûter 205.000€, c'est pour le goudronner ?

Monsieur Le Maire

Il faut enlever toutes marches, le goudronner, installer des rampes d'accès, enlever les escaliers.

Philippe BAUMLIN, conseiller municipal

Il y a des décisions faciles à mettre en œuvre avec un coût nul. Il faut prendre de bonnes habitudes, et oublier des mauvaises habitudes qui ont été prises pendant des années à L'Union. Je pense à l'accessibilité dans la vie de tous les jours : ne pas se garer sur les trottoirs, ne pas laisser ses bacs à ordures sur les trottoirs du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elaguer ses haies et ses arbres. Il y a beaucoup de choses à faire, il faut faire appel au bon sens et au civisme. Il faut mettre en œuvre des décisions personnelles de civisme. Les 33 élus peuvent déjà le mettre en œuvre.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De valider le contenu de l' Ad'AP.
- D'autoriser Monsieur Le Maire (ou son représentant) à déposer cet Ad'AP auprès des services de l'Etat.

7 – Enfance et Jeunesse

7.1. Modification du Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (A.L.A.E.)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier partiellement le Règlement Intérieur des A.L.A.E. à l'égard notamment de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (Article II) et des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP – Article III).

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter ce Règlement Intérieur.

Brigitte CABANES MURITH, groupe Ensemble pour L'union

Est-il possible de rectifier une phrase qui n'est pas claire : au niveau des inscriptions, il est dit que l'inscription doit être faite pour toute l'année scolaire. Jusqu'à présent, on pouvait inscrire un enfant et le mettre ponctuellement et d'autre part il est spécifié « attention les absences doivent être signalées 3 jours francs avant le 1^{er} jour d'absence au service du guichet unique, les absences non signalées sont automatiquement facturées ». Ce n'est pas très clair.

Valérie QUONIAM-DOUREL, adjointe à l'enfance

On inscrit ses enfants pour l'année, au début d'année on choisit soit le forfait soit des jours particuliers que l'on peut choisir. Si on inscrit son enfant tous les lundis, il faut prévenir 3 jours avant de son absence.

Brigitte CABANES MURITH, groupe Ensemble pour L'union

On ne les met pas ponctuellement, ça peut être un lundi, ou un mardi, mais aussi 4 jours la semaine suivante. Jusqu'à présent c'était comme ça.

Valérie QUONIAM-DOUREL, adjointe à l'enfance

Si vous êtes au forfait peu importe les jours. Là, ça concerne les enfants qui ne sont pas au forfait. Si l'enfant vient un jour fixe il faut prévenir, ça ne concerne pas beaucoup d'enfants

Brigitte CABANES MURITH, groupe Ensemble pour L'union

Est-ce qu'il est essentiel de s'engager sur une jour fixe ?

Valérie QUONIAM-DOUREL, adjointe à l'enfance

Oui, pour les enfants qui ne sont pas au forfait. En fonction du nombre d'enfants il y a un nombre d'animateurs à respecter. On a besoin de le savoir pour une bonne organisation du planning des animateurs, des activités. Avec le forfait on fait ce qu'on veut.

Monsieur Le Maire

Cela a toujours été le cas, ce n'est pas complètement à la carte, les parents ne peuvent pas décider ce qu'ils vont faire le matin.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter ce Règlement Intérieur.

7.2. Modification du Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H.)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier partiellement le Règlement Intérieur des ALSH à l'égard notamment de l'âge des enfants accueillis sur les centres et des conditions d'accueil et d'inscriptions aux activités (Article I), et des horaires d'ouverture et fonctionnement des centres (Article III).

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter ce Règlement Intérieur.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Remarque sur l'article 2, tarif et paiement : en cas d'absence, les jours d'absence seront déduits de la facturation moins un jour de carence, c'est très dur pour les familles quand on connaît aujourd'hui l'environnement de certaines familles.

Valérie QUONIAM-DOUREL, adjointe à l'enfance

C'est ce qui a toujours existé.

Monsieur Le Maire

Les situations particulières sont examinées avec bienveillance.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter ce Règlement Intérieur.

7.3. Modification d'itinéraire de la desserte de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement – A.L.S.H.- le mercredi midi

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de conclure un avenant avec la Régie Départementale des Transports afin de modifier le circuit de transport A2.

Cette modification est rendue nécessaire par le transfert de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement élémentaire de Belbèze les Toulouse à Borde d'Olivier.

Les modifications sont arrêtées comme suit par la Régie Départementale des Transports de la Haute-Garonne :

- La desserte précédemment réalisée à vide entre l'école Belbèze et l'école Borde d'Olivier pour récupérer les enfants de l'élémentaire de Borde d'Olivier et les ramener ensuite vers l'ALSH Belbèze, sera réalisée désormais en charge avec les élèves de l'élémentaire allant de Belbèze à l'ALSH Borde d'Olivier ;
- La desserte entre l'école Borde d'Olivier et l'ancien ALSH est remplacée par une prise en charge des élèves de l'école Montizalguier pour les amener directement à l'école Borde d'Olivier (sans passer par l'école Belbèze)

Ces modifications sont sans incidence sur les tarifs actuels qui s'élèvent à 52,64 € HT (base tarif 2014 – réévaluation au 1/09/2015), le nombre de kilomètres à parcourir (6,6 km) étant quasiment identique au précédent dispositif.

Ce nouvel itinéraire sera mis en service dès le 7 octobre prochain, avec le transfert de l'ALSH élémentaire de Belbèze les Toulouse à Borde d'Olivier.

A cet égard, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les propositions de RTD 31 et de l'autoriser à signer cet avenant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter les propositions ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la RTD 31.

8 – Ressources Humaines

8.1. Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 108-1,

Vu le décret 85 -603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu le code du travail notamment ses articles L. 4121-3 et R. 4121-1 et suivants,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.
Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,
Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,
Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,
Considérant l'avis favorable du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.), en date du 23 juin 2015,
Ce document est tenu à disposition des élus auprès de la Direction des Ressources Humaines.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- S'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
- L'autoriser à signer tous les documents correspondants

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- De s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents correspondants

8.2. Versement d'indemnités complémentaires au personnel communal titulaire et non titulaire dans le cadre des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer, conformément aux textes en vigueur, une indemnité au personnel communal titulaire et non titulaire qui participera à la bonne tenue des bureaux de vote lors des élections régionales des 6 et 13 décembre prochain. Ces indemnités seront liquidées dans le cadre des heures supplémentaires effectuées pour les cadres d'emplois en relevant et versées sous forme d'indemnité forfaitaire complémentaire, pour ceux dont le statut ne relève pas des heures supplémentaires.

Le montant forfaitaire correspondra à deux fois le taux annuel de base auquel l'agent appartient et sera égal à $1/12^{\text{ème}}$ de l'indemnité correspondante pour l'unique tour des élections régionales, conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 (*JO du 15 janvier 2002*), à l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'attribution d'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, modifié, et notamment son article 5 (*JO du 7 mars 1962*), et à l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (*JO du 15 janvier 2002*).

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

9- Finances Communales

9.1. Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'adoption de la décision modificative n°2 ci-jointe qui constate les réajustements budgétaires 2015 suivants :

DM 2

OP	COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT				
DM 2				
87	2182	VEHICULES	- 10 000,00 €	
131	2188	ACHATS DIVERS	115 600,00 €	
132	21318	TRAVAUX DIVERS	45 000,00 €	
133	21318	TOITURE BELLE HOTESSE	- 100 000,00 €	
	2031	ETUDES	- 23 000,00 €	
136	21312	TERRAIN DE SPORT MONTIZALGUIER ELEMENTAIRE	- 30 000,00 €	
138	21312	ALAE MATERNELLE BELBEZE	- 20 000,00 €	
140	2031	CENTRALITE ETUDES	30 000,00 €	
	O24	CESSIONS		7 600,00 €
TOTAL			7 600,00 €	7 600,00 €

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union

Pour les études il y -23.000 et étude centralité 30.000€, quelle est la différence ?

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Nous avons prévu des études sur un certain nombre de bâtiments, dont l'ALAE de Belbèze, le centre de loisirs ou l'agenda d'accessibilité, qui a coûté moins cher que prévu. On réoriente les études. De plus, il y aura une large concertation avec les études sur la centralité

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Il y a 2 lignes "achats divers" et "travaux divers", les postes les plus importants sont lesquels ?

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Ces lignes sont très importantes dans le budget car elles regroupent l'ensemble des petits travaux de mise à niveau des équipements de réparation de bâtiments. Nous avons un patrimoine vieillissant. Pour la piscine, des dépenses de mise à niveau sont nécessaires tant qu'elle ne sera pas refaite. Il y a des dizaines de lignes d'achat : assise de banc, alarme, rénovation du coin bibliothèque de l'école Borde d'Olivier, défibrillateurs. On touche la rénovation des bâtiments. C'est de l'investissement mais pas de grosses opérations. Il y a près d'une centaine de lignes de dépenses. On a reporté la toiture de la Belle Hôtesse pour acheter du matériel. On répond à la demande des services, on rattrape des années de travaux qui n'ont pas été faits.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter la Décision Modificative n°2.

9.2. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier Principal sollicite l'assemblée d'une demande d'admission en non valeur d'un état de restes à recouvrer, qui n'a pu être encaissé, malgré les efforts déployés pour contacter les contribuables concernés.

Cet état est relatif à la fréquentation de la cantine, la halte garderie, la crèche, l'A.L.A.E. et l'A.L.S.H., à la Fourrière et à un loyer.

Il s'élève à la somme de 2 524.18 € pour les années 2013 et 2014.

Compte tenu de l'ancienneté de ces créances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'admission en non valeur de cet état.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'émettre un avis favorable à l'admission en non valeur de cet état.

9.3. Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive de l'Union Football – A.S.U.F –

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un réfrigérateur, propriété du Club, a été endommagé par nos services. L'appareil n'étant pas réparable, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € qui permettra au Club d'acquérir un nouveau réfrigérateur.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

10- Environnement et Développement Durable

10.1. Forêt communale de l'Union : modification de la délibération du 20 mai 2015.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 mai dernier, relative au programme de coupe des peupliers de la forêt communale en 2015, sur proposition de l'Office National des Forêts (O.N.F.), en charge de la gestion de cette forêt.

Monsieur Le Maire rappelle également au Conseil Municipal qu'un document établi par l'O.N.F. constituant un certain nombre de préconisations de gestion, prévoyait l'abattage de 2 ha ½ sur les 6 ha plantés en 1992, en 3 fois, sur les années 2012, 2015 et 2018.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un certain nombre d'Unionais lui ont fait part de leur incompréhension face à cette décision et ce, malgré une large communication de ce projet auprès des habitants de notre commune. Une réunion publique s'est tenue le 17 juillet rassemblant 25 personnes.

Dans un souci d'explication, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de différer la mise en œuvre de cette délibération.

Dans un premier temps, une réunion publique d'information se tiendra le 14 octobre prochain.

A l'issue de cette réunion publique, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer de nouveau sur le calendrier d'abattage de ces arbres.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette peupleraie est un terrain à vocation strictement sylvicole dont l'objet est de produire du bois.

Nadine MAURIN, Ensemble pour L'Union

Les monticules de terre qui sont aux pieds des peupliers vont servir à la nouvelle plantation ?

Frédéric BAMIÈRE, conseiller délégué à l'environnement

C'est l'opération du Syndicat Bassin Hers Girou. Il s'agit d'une renaturation de la rivière de la Sausse. Sur le haut de la rivière de la terre a été enlevée. La terre est entreposée sur une partie de la peupleraie, elle sera étalée, elle servira peut-être à certains aménagements du projet.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

11- Conventions

11.1. Convention de dématérialisation des Actes soumis au contrôle de légalité

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1 et L2131-2,
Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec le représentant de l'Etat territorialement compétent une convention récapitulant la date de démarrage du processus, les données concernant l'opérateur de transmission agréé et s'il y a lieu les données relatives à l'opérateur de mutualisation, la nature et le périmètre des actes concernés par la transmission électronique.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette décision, qui annulent et remplacent les actes précédents pris sur cette affaire.

Christine GENNARO SAINT, Ensemble pour L'Union

La dématérialisation du contrôle de la légalité était déjà en place. Sans doute à titre expérimental mais c'était en place, je vous le confirme et vous le retrouverez. Vous le formulez comme une nouveauté, je veux bien croire que c'est la convention qui est nouvelle mais on a été en phase expérimentale de dématérialisation du contrôle de légalité.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Il existe déjà une dématérialisation de la comptabilité mise en place récemment. Dans les services personne n'a la mémoire de la dématérialisation du contrôle de la légalité. Quand on est arrivé les agents allaient porter les documents à la préfecture. On est intéressé si vous avez des infos précises là-dessus.

Monsieur Le Maire

Je pense qu'il ne se trompe pas, il y a peut-être une confusion. Il n'y avait pas de convention de dématérialisation.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Est-ce que vous ne parlez pas de l'état-civil ?

Christine GENNARO SAINT, Ensemble pour L'Union

La dématérialisation du contrôle de légalité, c'est la dématérialisation des délibérations passée en Conseil Municipal. Dans les zones rurales, vous avez des camionnettes qui viennent chercher des kilomètres de papier, donc là c'est très bien. Evidemment, nous allons voter cette convention. C'est sans doute sur le terme convention qu'on n'est pas d'accord mais je vais me renseigner.

Pascal DURAND, Directeur Général des Services

Je vous confirme que la dématérialisation des délibérations, c'est-à-dire la transmission informatique des délibérations à la Préfecture, n'a jamais été mise en œuvre à la mairie de L'Union. C'est certain. Les délibérations étaient portées physiquement au contrôle de la légalité à la Préfecture.

Monsieur Le Maire

On va clore le débat, il ne se trompe pas.

Christine GENNARO SAINT, Ensemble pour L'Union

Merci Monsieur le Maire, vous m'autorisez à vérifier ?

Monsieur Le Maire

Bien sûr et si vous trouvez que nous avons tort, cela nous intéresse beaucoup de savoir ce qu'il s'est passé.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision, qui annulent et remplacent les actes précédents pris sur cette affaire.

12- Toulouse Métropole

12.1. Régularisation : démission et remplacement de Madame Brigitte BEC de son poste de conseillère communautaire par Madame Nathalie SIMON-LABRIC

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de Brigitte BEC de ses fonctions de conseillère communautaire en date du 01 octobre 2014.

Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est fait appel au suivant de la liste communautaire qui doit être de même sexe, élu conseiller municipal et appartenant à la liste communautaire correspondante sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de la démission de Brigitte BEC et de son remplacement par Nathalie SIMON-LABRIC au conseil communautaire.

Cette délibération, non obligatoire, est proposée à la demande de la Préfecture.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, de prendre acte de la démission de Brigitte BEC et de son remplacement par Nathalie SIMON-LABRIC au conseil communautaire.

13- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2015/041	Marché de Maîtrise d'œuvre pour la transformation d'un ouvrage existant en une Maison de l'Emploi et de la Solidarité	Société LEONEO	7 800 € T.T.C.
2015/042	Cession d'un véhicule à la Toulouse Service Auto	Toulouse Service Auto	1 € symbolique
2015/043	Remboursement de frais de réparation d'une clôture	M.SEDILLEAU	449.90 € T.T.C.
2015-044	Marché à procédure adaptée - Acquisition et installation d'un déchloramineur UV d'occasion pour la piscine de l'Union	Marché faisant suite à un contrat de crédit bail d'un montant d'un 46 486.62 TTC (hors maintenance) Voir arrêté et note joints	
2015-045	Tarification pour le prêt de gobelets recyclables dans le cadre de manifestations organisées par les associations Unionaises		1 € par gobelet recyclable non rendu à commune

2015-046	Fixation des tarifs pour la location de l'ancienne salle de réunion du Conseil Municipal		½ journée : 10 € 4 ½ journées : 30 €
----------	--	--	---

14- Questions diverses

Monsieur Le Maire

J'aimerais une clarification de Monsieur DANIEL et de l'ensemble des groupes. Le règlement intérieur du Conseil municipal encadre les questions orales. Depuis 2 conseils municipaux, nous recevons des questions du groupe Ensemble pour L'Union, et du groupe Génération L'Union et puis d'autres questions d'un conseiller municipal. Elles vont être traitées aujourd'hui. Il faudra que vous clarifiez l'existence de 2 groupes municipaux d'opposition au conseil ou pas. Si chaque conseiller municipal a 5 questions, ça fait 45 questions pour l'opposition et nous n'y arriverons pas. Je vous demande d'ici le prochain Conseil Municipal de clarifier la composition des groupes de l'opposition.

Nadine MAURIN, Ensemble pour L'Union

De nombreux Unionais nous ont interrogés sur le repas de fin d'année auquel ils participent. L'année dernière, certains étaient mécontents de ne pas être à la même table que leurs amis. Ils avaient l'habitude de se regrouper entre eux. Afin que cette journée soit vraiment une fête, ne pouvez vous pas revoir l'organisation, mais également le bulletin de participation dans l'Unionais.

Brigitte BEC, adjointe à la culture

L'année dernière dans un premier temps, nous avons ouvert les inscriptions individuellement, puis face aux réactions des personnes, nous avons revu notre organisation. Je confirme que nous avons pris en compte les souhaits de chacun de ceux qui se sont manifestés pour organiser des plans de table conformes aux souhaits de chacun. Nous avons fait ce qu'il fallait faire comme les autres années. Seulement, quelques personnes ont pris la décision de se déplacer et de ne pas se mettre aux places attirées. Quelques unes, pas beaucoup, mais il suffit de quelques unes pour avoir désorganisé l'ensemble des plans de table. Je salue le travail remarquable du personnel de la communication qui a effectué ces plans de table et essayé de répondre aux desiderata de chacun. On ne peut pas être derrière les gens qui s'installent et qui décident au dernier moment de changer. On ne maîtrise pas tout.

Christine GENNARO SAINT, Ensemble pour L'Union

Je suis ravie que vous ayez revu la copie pour l'organisation de ces tables. Effectivement, on a eu des remontées d'administrés qui regrettaient de ne pas pouvoir se mettre à côté de leurs amis. Et je me joins à vos félicitations et remerciements pour l'équipe du personnel municipal qui chaque année s'arrache les cheveux pour l'organisation de ces 2 jours.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Lors du dernier Conseil Municipal en date du 8 Juillet 2015, je vous interpellais sur la suppression du petit péage. Vous deviez, comme indiqué dans le Procès Verbal de ce dernier Conseil Municipal, rencontrer le 31 Août dernier la direction de VINCI. Pouvez-vous partager avec l'ensemble du Conseil Municipal et les personnes ici présentes les conclusions de cette entrevue?

Monsieur Le Maire

Ce n'est pas une de nos 30 propositions du programme, car c'est une proposition difficile, mais nous nous battons depuis 2001. En créant le collectif anti-péage, le CAPA 68, avec des occupations du péage, j'ai participé à des levées de barrière au petit matin, avec la gendarmerie qui venait nous déloger. On a été en justice sur plainte de l'ASF qui nous a condamné à 1.000€ d'amende chaque fois qu'on allait à nouveau ouvrir les barrières. Nous nous lançons dans une bataille pour faire lever ce péage qui est un véritable octroi. C'est le seul péage intramuros de

Toulouse Métropole. Il y a 1,2 km et on paye 50 centimes d'euros. Le 31 août nous avons rencontré la délégation de la direction régionale du groupe Vinci avec l'adjoint à la voirie de Balma, Madame le Maire de St Jean, le maire de Montrabé s'était excusé. Vinci nous a expliqué qu'ils ont un contrat avec l'Etat. L'Etat leur a demandé d'opérer ce péage là. Ils attendent des instructions de l'Etat. Nous avons eu un débat, nous avons cherché à savoir si ce péage était rentable ou non car avec 2000 véhicules par jour ça fait un gain de 1000€ et ce n'est pas beaucoup. Nous avons répété que ce péage est un scandale. Quand on est sur la rocade Est vers la sortie 14, on tourne à droite, vous prenez l'autoroute d'Albi, aujourd'hui on vous contraint à aller jusqu'au petit péage de L'Union ou jusqu'au grand péage vers l'autoroute d'Albi. On vous oblige à faire ces 1,2 km alors que sur droite il y a toute la zone économique de Montredon et Gramont. On ne peut accéder à cette zone que par la sortie 15 qui est à saturation. Si c'était gratuit on pourrait accéder par le nord à Gramont. Nous allons cosigner, avec les maires, une lettre au ministre des transports pour l'interpeller sur la remise en question de ce péage. C'est une bataille qui sera d'une longue durée mais qui est justifiée, je ne sais pas si elle nous amènera au succès, mais nous la mènerons jusqu'au bout. La problématique est de supprimer le péage, les conséquences pour la ville de L'Union, par exemple sur l'avenue des Pyrénées qui est saturée, sont inconnues.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Une enquête publique sur le nouveau P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) s'est terminée le Vendredi 10 Juillet.

Cette enquête fait suite à votre demande de modification du PLU, à travers lequel vous souhaitez adresser entre autres, 2 points principaux, à savoir :

- Réduction des espaces verts pour les commerces en zone UB
- Augmentation du nombre de logements locatifs social (jusqu'à 50%) dans le cadre d'une opération de construction.

Les Unionais ont pu découvrir 4 nouveaux projets qui sont appelés « mise en place d'emplacement réservé pour le logement » (ERL). Ces emplacements, loin du centre-ville et localisés dans des tissus pavillonnaires, ont semble-t-il été identifiés et retenus uniquement suivant le critère de la surface disponible sans prendre en compte leur intégration dans l'environnement, les modes de transport et les accès disponibles.

Je suppose que vous avez pu découvrir ces différents ERL.

Au nom de riverains de ces différentes ERL, nous souhaiterions connaître et entendre votre position sur le choix de chaque emplacement (ERL1 à ERL4) et votre avis sur le fait de les maintenir ou non dans ce nouveau PLU en prenant en compte les spécificités du foncier au sein de notre ville.

Patrice ETAVE, conseiller délégué au Logement et à l'Intercommunalité

Il y aura une délibération pour avis sur les conclusions du commissaire enquêteur. Sur votre question sur les ERL (emplacement réservé au logement) qui ont été mis dans l'enquête, cela fait suite à des réunions de travail avec les services de Toulouse Métropole et de la Préfecture. Nous avons souhaité travailler pour savoir comment améliorer notre production de logement social. Leur préconisation était d'agir sur un certain nombre de leviers : ERL, définir des secteurs de pourcentage de logement c'est-à-dire définir une proportion de logements sociaux dans toute opération de logements, majorations de volumes constructibles et actionner en plus l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local). Suite à ces préconisations les services de Toulouse Métropole essaient d'identifier les potentiels de constructibilité sur la commune en terme de logements. Toulouse Métropole regarde en dehors des projets qui sont déjà prévus, à l'horizon du PLH (Plan Local de l'Habitat), donc 2019, quelles sont les zones U, urbanisables et non bâties et quels sont les fonciers disponibles de plus de 500 m². A l'horizon 2019, il y en a très peu. Quatre ERL ont été identifiés. Ce sont des petits terrains. Toulouse Métropole pense qu'il faut construire où il y a des possibilités, il faut maîtriser le foncier s'il est en vente. Pour ces 4 emplacements nous sommes allés sur place pour les reconnaître. Certains nous semblaient des continuités de jardins privés. Pour d'autres il y avait une accessibilité étriquée. Nous l'avons signifié à Toulouse métropole qui va les prendre à son bénéfice. Les 4 ERL ont été mis à l'enquête. Le Domaine des Pins sur la Dancelle n'était pas connu. A Montredon, un terrain en partie utilisé car ce n'est pas constructible à moins de 35 m de l'axe de la route de Lavaur. Les 2 autres ont une accessibilité étriquée. Le commissaire enquêteur a émis une réserve défavorable pour les 4, donc on en rediscutera.

Monsieur Le Maire

Nous avons été vigilants sur ces ERL, la mairie aussi a émis un avis défavorable.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

De nombreux chantiers collectifs sont en cours sur notre ville et d'autres vont apparaître à court ou moyen terme. Nous pouvons comprendre ce développement qui répond à un flux migratoire important dans la région Toulousaine. Nous nous interrogeons de plus en plus sur le projet global d'urbanisme que vous souhaitez mettre en œuvre.

Sont toujours évoqués les problématiques d'immeuble et de logements sociaux. Attardons-nous sur les infrastructures routières qui ne doivent pas être négligées.

En effet, beaucoup de programmes immobiliers émergent dans des zones où il y a déjà des problèmes de circulation, de stationnement.

Pouvez-vous nous indiquer quel travail est mené avec Toulouse Métropole et/ou le Conseil Départemental pour développer ou aménager les artères routières de l'UNION ?

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

Pour la question de l'urbanisation de la ville, nous allons en parler en commission travaux. Il y aura une concertation sur le cœur de ville. Nous allons engager la procédure d'urbanisation. Une partie de la réponse "comment envisager l'urbanisation ?" est déjà contenue dans la modification du PLU, dont on parlera dans un prochain Conseil Municipal. Notre volonté est certes de faire du logement social et du logement sur L'Union mais en maîtrisant et en favorisant la mixité sociale. La question de la circulation est préoccupante, il y a seulement 2 sorties quand les gens veulent aller à Toulouse. Nous avons interrogé Toulouse Métropole, on leur a demandé de faire une étude autour du PDU (Plan de Déplacements Urbains) pour envisager les meilleures solutions. Nous avons écrit pour accélérer l'arrivée du BUN (Boulevard Urbain Nord) dans notre secteur et pour une étude du réaménagement du chemin de la Violette. Ces questions feront l'objet de débats au sein de la commission travaux et urbanisme.

Monsieur Le Maire

Il y aura une réunion très importante le 15 octobre à 20h30. Nous lançons la procédure de concertation avec les Unionais pour le cœur de ville, suite au déménagement de l'APAVE. On commence à dessiner l'avenir de la ville.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

L'état a décidé à horizon 2017 de réduire de 30% les dotations accordées aux communes et intercommunalités.

Cette baisse est synonyme de conséquences importantes sur la gestion de notre ville et les services publics associés.

L'AMF appelle les élus et les citoyens à se mobiliser le 19 Septembre.

Quelle action locale prévoyez-vous de mener lors de cette journée nationale ?

Monsieur Le Maire

Il y a une opération le 19 septembre de protestation contre la baisse de 11 milliards d'euros que donne l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF). C'est l'argent que donne l'Etat aux collectivités territoriales pour assurer des ressources stables et évolutives de façon à compenser les écarts de richesses entre les différentes communes. C'est une source de financement très importante pour les communes et les collectivités territoriales. Pour L'Union en 2013, la DGF était de 1.421.000€, nous devons envisager en 2017 563.000€, soit une baisse de 858.000€ en 4 ans. C'est une baisse de 60% qui est envisagée mais nous tablons encore sur une baisse de 720.000€. Il a été annoncé le 16 avril 2014 par le premier Ministre qu'il y avait une économie de 11 milliards d'euros sur les dotations globales de fonctionnement envers les collectivités avec pour objectif une réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros pour satisfaire aux injonctions de la commission européenne. Nous combattons cette politique d'austérité, mais nous sommes aussi lucides. Les Républicains ou L'UMP disait que ce n'était pas 50 milliards d'économie qu'il fallait faire, mais 100 milliards d'euros. Nous constatons qu'on nous enlève 720.000€ en 2017, ce qui nous met en très grande difficulté. Ça pourrait être compensé par l'augmentation d'impôts, mais nous nous sommes engagés à ne pas le faire. L'Etat nous ampute de 800.000€ environ en 2017 et en même temps il nous oblige à mettre en place de nouvelles activités périscolaires ou de mettre aux normes la piscine. Nous pourrions aussi célébrer les PACS

qui auraient lieu dans les mairies ce qui engendre des dépenses supplémentaires. Nous ne pouvons accepter cette baisse, elle correspond au coût annuel des ALAE. C'est le fonctionnement de la piscine, (360.000€ par an) plus celui de la Grande Halle. Ce sont des sommes considérables, ou encore cela représente les subventions à toutes les associations Unionaises. Nous avons signé la pétition de M. BAROIN et du vice-président socialiste. Nous adhérons à cette condamnation. Sachez que le 19 septembre à 11h30 nous avons une opération rideau noir sur la piscine pour symboliser ce que signifierait la baisse, la moitié de cette baisse est le coût de la piscine.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Lors de la fête de l'UNION, le comité des fêtes a organisé le Samedi des «Jeux » au Lac où pouvaient se retrouver les enfants et familles dans un moment de partage et d'amusement. Lieu de promenade reposant, projet de votre campagne électorale, prévoyez-vous d'aménager un espace de Jeux pour que ce lac soit un lieu vivant ?

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

Ce n'était pas le comité des fêtes tel que l'on le connaît, c'était un collectif d'unionais qui se sont chargé de préparer cette fête avec des conseillers municipaux. Cette initiative a rencontré un grand succès comme vous le soulignez. Ce sujet nous tient à cœur et il fait l'objet d'un travail de notre commission citoyenne environnement. On relance le sujet à cette rentrée, il y a des projets de travaux prévus, des aménagement pour favoriser le bien être des Unionais. Pour le moment le débat est lancé, il n'y a pas de projets bien établis

Valérie QUONIAM-DOUREL, adjointe à l'enfance

C'est un point abordé en commission municipale enfance jeunesse, un aménagement des jeux pour petits et grands.

Monsieur Le Maire

Samedi 19 septembre : manifestation contre la baisse de la DGF

Coupe du monde de rugby, retransmission des matchs de la France à la salle des fêtes, 1^{er} match France/Italie Samedi 19 septembre à 21h.

Vendredi 25 septembre 20h salle des fêtes, conférence de M. Floutard « les hussards noirs de la République »

Mercredi 30/09, 20h : conseil de quartier Côte Vermeille/Pays Basque

Mercredi 14 octobre : réunion publique peupleraie, salle des mariages, 18h

Jeudi 15 octobre, 20h30, salle des fêtes, lancement concertation « cœur de ville ».

Vendredi 16 octobre : 1^{ères} rencontres de la jeunesse, salle des fêtes 18h, débat, buffet et DJ.

Prochain Conseil Municipal le mercredi 28 octobre à 18h30

La séance a été levée à 21 heures 20.

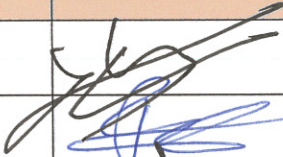



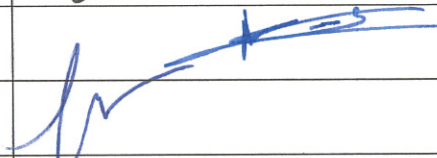

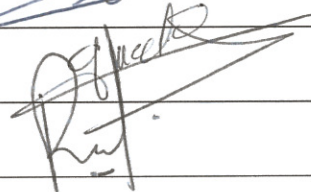
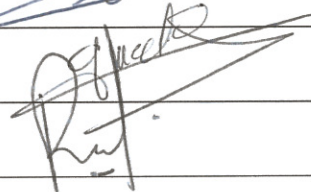
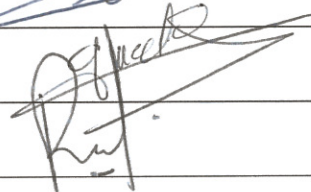
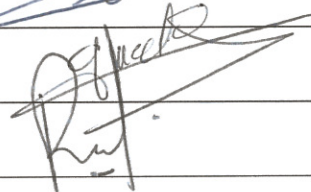
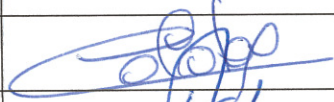


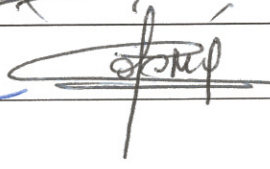



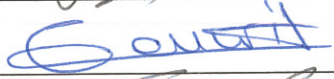




Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

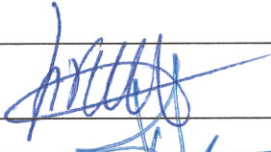

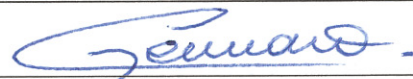

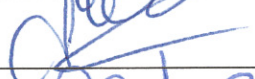
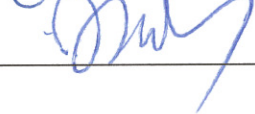
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

LE MAIRE
MARC PÉRE



Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
M. VITRAC Jean-Marie	
Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	
M. COSTES Nicolas	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	
M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
Mme COLDER Katy	
M. ETAVE Patrice	
M. BAUMLIN Philippe	
Mme COLOMIÉ Brigitte	
M. BAMIÉRE Frédéric	
M. ORTIC Laurent	
Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
Mme GAUVRIT Nathalie	
M. FEUILLERAT Joël	
M. MOLET Denis	
Mme GODEAS Isabelle	
Mme TOULZE Florence	

Mme GIRONNET Dominique	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme MAURIN Nadine	
Mme CABANES MURITH Brigitte	
Mme GENNARO-SAINT Christine	
M. DANIEL Erwan	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. DAHAN Jacques	
M.HOURQUET Gilles	
Mme SÉROR Isabelle	